

Le texte ci-dessous est inséré sous réserve du délai référendaire et de son approbation par le Conseil communal lors de la prochaine séance dudit Conseil, ainsi que d'une éventuelle approbation, cas échéant, de l'Autorité cantonale compétente.

<p>Procès-verbal de la séance du Conseil communal Jeudi 9 octobre 2014 – 20 h 15 Grande salle du Collège de la Concorde</p>
--

Présidence	:	M. Bernard	RICKLI (2 ^{ème} Vice-Président)
Secrétaire	:	Mme Danielle	MENOUD
Scrutateurs	:	M. Thierno	BALDE
		M. Michel	DERIAZ
Huissier	:	M. Raymond	TURIN

ORDRE DU JOUR

1.	Bienvenue	488
2.	Appel	488
3.	Approbation de l'ordre du jour.....	488
4.	Approbation du PV du 4 septembre 2014	488
5.	Communications du Bureau du Conseil	488
6.	Communications de la Municipalité.....	489
7.	Démissions – Assermentations.....	489
8.	Rapports éventuels des commissions permanentes	489
9.	Motions, postulats, interpellations et questions	491
	a) Postulat : « Pour une récupération des briques et berlingots de boisson à Chavannes »	491
	b) Motion: « Pour un mécanisme de subventionnement du prix des repas au réfectoire du Collège de la Planta »	492
	c) Postulat : « Pour un 2 ^{ème} menu du jour au réfectoire du Collège de la Planta" »	502
10.	Propositions individuelles et divers	504

1. **Bienvenue**

M. Bernard RICKLI, 2^{ème} Vice-Président du Conseil salue la présence de la Municipalité, des Conseillers communaux, et remercie toutes les personnes présentes à cette séance du Conseil. Il excuse Mme Isabelle STEINER, Municipale, retenue à une autre séance.

2. **Appel**

L'appel fait ressortir la présence de :

	31	Conseillères et Conseillers
	13	Absents – excusés
	<u>5</u>	Non excusés
Total	49	
Majorité	16	

Le quorum étant atteint, la séance peut se poursuivre.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

L'ordre du jour, tel que présenté, est accepté à l'unanimité.

4. **Approbation du PV du 4 septembre 2014**

Le procès-verbal du 4 septembre 2014 est accepté à l'unanimité, sans modification.

5. **Communications du Bureau du Conseil**

- Résultat des votations fédérales du 28 septembre 2014 pour Chavannes :
Objet 1 : Stop à la TVA discriminatoire pour la restauration!
 Bulletins rentrés : 1'259 – Blancs : 39 – Nuls : aucun – Valables : 1'220
OUI : 332, soit 27.21 % - **NON** : 888, soit 72.79 % - Taux de participation : 46.27 %
Objet 2 : Pour une caisse publique d'assurance-maladie
 Bulletins rentrés : 1'264 – Blancs : 18 – Nuls : aucun – Valables : 1'246
OUI : 796, soit 63.88 % - **NON** : 450, soit 36.12 % - Taux de participation : 46.45 %
- Le Président du Conseil communal, Alain ROCHAT, a participé à :
 - la cérémonie de clôture de Cap sur l'Ouest du 28 septembre 2014.
 - la revue du SDIS Chamberonne le 4 octobre 2014, ainsi qu'au souper qui a suivi.
- La Municipalité a validé le changement à la commission de l'AJESOL de Mme Alexia DENTI, en remplacement de Mme Irène DUCRET (Chavannes Ensemble), ainsi que de Mme Geneviève REY, en remplacement de la même personne, à la commission de naturalisation. Ce dernier changement sera effectif en date du 1^{er} janvier 2015.
- Mise à jour de la liste des Conseillers communaux :
 M. Pascal LANG : Natel : 076/397.03.48
 Mme Alexia DENTI : tél. : 021/543.09.46 – Natel : 079/964.08.16

6. **Communications de la Municipalité**

M. Julien-Clément WAEBER, lu par M. Alexandre RYDLO

Pour le point 1. On ne peut que saluer l'engagement d'une responsable RH mais j'ai juste une question. C'est marqué qu'elle travaillera : « ...en collaboration avec M. OLIVA, boursier et chef du personnel. » Or, il m'apparaît plutôt logique que ce soit la responsable RH qui soit la cheffe du personnel plutôt que le boursier.

M. André GORGERAT, Syndic

Je fais juste la remarque que c'est marqué : « Mme Pascale JUMBLATTE travaillera en collaboration avec Stéphane OLIVA, boursier et chef du personnel qui l'accompagnera dans la prise en mains de ce nouveau service des ressources humaines. ». Je ne vois pas comment elle pourrait travailler toute seule, sans dossier et sans remise des dossiers, et passage des dossiers en cours.

M. Alexandre RYDLO

J'ai juste une question concernant le point 2 dans lequel on nous explique qu'en date du mercredi 8 octobre, à savoir cette semaine ou hier plutôt, il y aurait une information aux élèves et de leurs parents - éventuellement s'ils étaient intéressés - concernant l'enquête relative à l'animation jeunesse.

Alors, est-ce que la Municipalité pourrait nous donner un bref aperçu des résultats de cette enquête, dans les grandes lignes, parce que j'imagine que s'il y a eu une présentation d'une heure ou plus, hier, il va être difficile de le faire ce soir dans les grandes lignes.

Mme Loubna LAABAR, Municipale

Alors, c'est prévu que vous ayez, en fait, une version, je dirais assez détaillée sur le site internet et aussi une version synthétisée dans à peu près deux semaines, trois semaines. Voilà, merci.

7. **Démissions – Assermentations**

Il n'y a aucune assermentation ni démission.

Toutefois, M. Sardar AHMAD (parti socialiste), ayant déménagé de la commune le 20 septembre 2014, est considéré comme démissionnaire.

8. **Rapports éventuels des commissions permanentes**

M. Daniel ROD

Rapport de « l'Association Sécurité de l'Ouest Lausannois 2014 ».

La commission de gestion s'est réunie le 25 mars 2014 et le 1^{er} septembre 2014 à l'Hôtel de police, Chemin des Flumeaux 41 à Prilly, en présence de MM. Michel FARINE, Président du Comité de direction, Pierre MÜHLETHALER, Municipal de Crissier, du Major Frédéric SCHAEER, Commandant de la PolOuest, accompagné du Lieutenant Thierry GUYOT et du Lieutenant Jaques-André CHAPPUIS.

La commission a été chargée d'étudier les préavis suivants :

« Crédits complémentaires pour le rachat des frais de formation et de traitement - Engagement de policiers déjà formés » ainsi que le « budget 2015 ».

Ces deux préavis ont été acceptés lors des tenues des deux séances intercommunales du 21 mai 2014 à Renens et du 24 septembre à Villars-Ste-Croix.

Pour résumer en quelques lignes :

Les dépenses totales devraient atteindre en 2015 un total de CHF 24'234'100.- et augmentent de CHF 1'932'973.- soit 8,67%, par rapport au budget 2014.

Quant aux revenus propres de l'Association, ils s'élèvent à CHF 6'730'500.- et sont en légère diminution de quelques CHF 122'000.-, par rapport au budget 2014.

La participation des communes pour le budget 2015 représente plus de 70% du financement et s'élève à CHF 17'127'700.-. Une augmentation par rapport à 2014 de CHF 1'861'173.-, soit + 12,19%.

D'ici 2016, l'effectif du corps de police doit être à la hausse, de façon à répondre aux nouvelles missions qui lui sont dévolues dans le cadre de la loi sur l'organisation policière vaudoise (LOPV).

Depuis l'introduction de la LOPV, cela se traduit par une augmentation des charges de personnel. Ces charges du personnel comprennent également l'écolage de 5 nouveaux aspirants prévus en 2015.

La pérennisation des 6 postes d'aspirants actuellement en formation, ainsi que 3 postes supplémentaires (2 administratifs et 1 assistant de sécurité publique).

En effet, la charge de travail administratif est grandissante et il est également important de ne pas sous-estimer la nécessité d'étoffer quelque peu les postes affectés à ce dernier.

Et c'est sans réelle surprise, que le nombre d'habitants poursuit sa progression de 1,14% pour l'ensemble du district.

Si vous pensez que les coûts liés à la sécurité pèsent lourdement sur les finances des communes, elles le doivent à une condition sine qua non. Une autonomie sécuritaire de proximité, la POL devant assumer ses obligations imposées par la LOPV, en vue de la signature du contrat d'accréditation.

La commission a été attirée également sur les problèmes de recrutement des nouveaux policiers, en tenant compte de l'accréditation prévue pour la nouvelle loi, nécessitant pour police secours de la PolOuest, un effectif de 78 policiers pour 2016 contre 54 aujourd'hui.

En conclusion : Cette hausse du budget est indispensable afin d'anticiper l'évolution de l'énorme potentiel de développement à venir dans notre région, ainsi que les augmentations des délits et des incivilités, afin d'atteindre les indispensables objectifs de la POLOuest.

Pour le futur, en quelques points :

- Il s'agira de mettre en place une stratégie de fidélisation des policiers à la Police de l'Ouest Lausannois.
- L'application de la LOPV pour une police secours forte et de proximité.
- Un effectif du personnel civil en adéquation avec l'effectif policier.
- Et surtout, la création d'un Statut du Personnel.
- Avec une grande question pour l'avenir : Quel effectif en 2020 ?

Je suis à votre disposition si vous désirez consulter le budget 2015 après ce Conseil. Vous pouvez également le consulter auprès de notre Municipalité.

Merci pour votre attention et votre confiance.

M. Thierno BALDE

L'Association Régionale pour l'Action sociale de l'Ouest Lausannois (ARASOL) s'est réunie le 11 juin et 30 septembre 2014.

Lors de la séance du 11 juin, M. Olivier GUEX, directeur de l'ARASOL, nous a informés que le volume des dossiers pour les revenus d'insertion (RI), bien qu'élevé,

est stable depuis 16 à 17 mois. En ce qui concerne le traitement des prestations complémentaires famille (PC-Famille) et des rentes-pont AVS, il y a un retard de 8 à 10 mois. Des mesures ont été prises afin de diminuer cette attente. Une autre préoccupation de M. GUEX tient aux situations de menace et de violence auxquelles les collaborateurs doivent faire face dans les locaux du Centre social régional. Ce phénomène a un impact important sur le climat et les collaborateurs. Des mesures ont été prises comme l'installation d'alarme sur leur téléphone.

M. GUEX souligne l'excellent travail fourni par le personnel. Leur soutien psychologique est reconnu par les bénéficiaires des prestations.

Lors de cette séance, l'assemblée de l'ARASOL a adopté à l'unanimité les comptes et le rapport d'activité 2013. Le budget 2015 a été accepté également à l'unanimité lors de la séance du 30 septembre.

Un nouveau règlement-type de l'ARASOL sera proposé pour adoption et présenté lors de la 1^{ère} séance de 2015.

Nous avons également eu une présentation du rôle de la conseillère en insertion et je laisse un document au Bureau du Conseil pour consultation à ceux qui sont intéressés par le sujet. Je vous remercie pour votre attention.

9. **Motions, postulats, interpellations et questions**

a) Postulat: « Pour une récupération des briques et berlingots de boisson à Chavannes »

M. Daniel BALLY, Municipal

M. RYDLO, après le dépôt de votre postulat « Pour une récupération des briques et berlingots de boisson à Chavannes » la Municipalité a entrepris les démarches nécessaires afin de vous répondre. Elle a, dans un premier temps, pris contact avec la commune de Payerne qui est satisfaite de la récupération des briques, puisqu'aucun frais d'infrastructure, de logistique et de communication ne lui est imputé.

Ensuite, la Municipalité s'est approchée de l'Association du Recyclage des briques à boissons afin de savoir si nous pouvions nous joindre au projet pilote. Cette dernière nous a informés que la collecte lancée ce printemps en Suisse romande, s'effectue avec Payerne, Avenches et Estavayer-le-Lac. Vu leur capacité limitée dans le cadre de ce projet pilote, elle va se concentrer sur ces trois communes et que malheureusement, elle ne peut pas intégrer de nouvelles communes à la collecte. L'Association de Recyclage des briques à boissons devrait terminer son projet pilote à la fin de l'année et passera à une phase de transition avec les communes ayant participé au projet pilote. Cette phase durera environ deux à trois ans, car le financement de la collecte n'est pas assuré pour l'instant.

De ce fait, la Municipalité vous demande, M. RYDLO, d'être patient. Nous resterons, de bien entendu, à l'écoute du déroulement de la phase de transition.

M. Alexandre RYDLO

Merci, M. BALLY, pour ces informations et surtout d'avoir entrepris les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné et aussi auprès des communes finalement partenaires, en tout cas dans cette phase pilote au niveau de la Suisse romande.

Je prends acte qu'il s'agit actuellement d'un projet en phase pilote. Qu'il y aura une phase de transition qui devrait intervenir au début de l'année prochaine sur deux à trois ans. J'imagine qu'il y aura un résultat à cette phase pilote qui dira si oui ou non un tel projet est viable en Suisse ou en Suisse romande en particulier. Et qu'il s'agira alors, suivant le résultat de cette phase pilote, qui je l'espère sera positive, de voir dans quelle mesure notre commune pourra participer.

Peut-être avant de me prononcer sur la suite à donner définitivement à ce postulat, qui en l'état mériterait plutôt d'être retiré, le temps d'avoir des résultats, j'aimerais savoir si la Municipalité - dans le cas où la réponse ou le résultat de cette phase pilote est positive - si la Municipalité adhérerait à ce réseau, pour autant bien évidemment, que financièrement il n'y ait rien à perdre et que ce soit un avantage pour la commune ?

M. Daniel BALLY, Municipal

M. RYDLO, vous avez donné la réponse. C'est clair qu'il faudrait voir financièrement, qu'est-ce que cela coûte à la commune ? Et il faudrait également étudier le bilan écologique de la situation. C'est clair que si nous devons avoir des frais de transport pour une marchandise qui part en Suisse allemande, là, j'ai un peu des doutes sur le bilan écologique de l'opération. Mais il est clair que notre commune, si tout se passe bien, devrait adhérer à ce projet. Merci.

M. Alexandre RYDLO

Merci, M. BALLY, pour cette réponse à ma question. Donc, effectivement je pense qu'en l'état il s'agirait plutôt d'attendre. Je pars du principe que la Municipalité est plutôt positive à l'idée.

Bien évidemment, sous condition que différents critères soient remplis, je suis aussi de l'avis que le bilan écologique doit être intéressant et puis de ne pas dépenser du pétrole ou, que sais-je, pour acheminer des déchets à un endroit où il serait récupéré pour pouvoir être transformé.

Donc, il y a un ensemble de paramètres qu'il faut analyser. Donc en l'état, pour l'instant, j'attends les résultats de cette phase pilote et je propose, M. le Vice-Président, de retirer ce postulat et, le cas échéant, on reviendra avec ce sujet le moment venu. Voilà. Merci.

b) Motion : « Pour un mécanisme de subventionnement du prix des repas au réfectoire du Collège de la Planta »

M. Alexandre RYDLO

Peut-être, en préambule, vous avez effectivement tous reçu ce texte à la maison et avez donc pu le lire. Vous forger aussi peut-être votre opinion. On en a discuté en séance de groupe lundi. Je tenais quand même, dans le développement du texte ici, par oral, faire quand même quelques compléments d'informations qui me semblent intéressants de faire.

Premier élément, j'aimerais peut-être mettre en lumière la question de ce postulat, par rapport à la situation actuelle. Donc, comme vous l'avez vu dans le contenu de cette motion, il y a un certain nombre d'éléments statistiques qui ont été émis. Ces éléments statistiques se basent sur le rapport de gestion de notre commune que vous avez tous pu lire aux mois de mai, juin. Ces éléments indiquent simplement une situation aujourd'hui qui n'est pas satisfaisante au niveau du réfectoire du collège de la Planta.

C'est un réfectoire qui est manifestement sous-utilisé. Peut-être pour un certain nombre de raisons ou d'autres, certaines bonnes, d'autres peut-être un peu moins bonnes. Ce qui me laisse penser, en l'état actuel, dans la rédaction de ma motion, c'est que ce réfectoire est actuellement sous-utilisé notamment pour des questions financières, peut-être aussi pour des questions d'offre qui ne satisfait peut-être pas tous les goûts des étudiants ou plutôt des élèves dans ce collège. Mais disons, pour moi, l'élément essentiel qui me semble être l'élément le plus pertinent ou l'élément-clé, ça reste le prix.

Je me suis amusé à regarder un petit peu aux alentours de notre commune quels étaient les prix qui étaient finalement mis en œuvre dans les différentes communes. Alors, s'il y a des communes qui sont chères, d'autres sont moins chères que nous. Commune de Prilly, le prix moyen d'un repas, plus les trajets et encore la surveillance, c'est CHF 15.-. C'est sur le site de la commune de Prilly, tout à fait officiellement.

Sur le site de la commune de Renens, on peut lire que les prix s'échelonnent entre CHF 5.- et CHF 9.- en fonction de la capacité contributive des parents. Donc, vous avez certainement vu qu'un des deux points de la motion reprend finalement un modèle qui existe déjà et qui est mis en œuvre.

La commune de Crissier, elle, offre des prix de repas exactement au même titre que ceux de Chavannes, à savoir CHF 9.- par élève, par repas.

La commune de Bussigny, elle, offre des prix de repas à CHF 7.-, avec un système qui a une espèce de taxe de base suivant si les enfants sont à l'accueil de jour ou pas.

Donc, vous voyez un petit peu, si on prend juste ces quelques exemples et Lausanne, pour citer encore un exemple peut-être encore plus parlant, qui utilisent le même prestataire de service pour ces repas « fourchette verte » que la commune de Chavannes-près-Renens, autrement dit, Concordance SA, facture le prix de ses repas CHF 8.-.

Alors, tous ces petits éléments-là, statistiques qui existent, que tout un chacun peut aller regarder sur internet ou se renseigner auprès des différentes administrations communales concernées, laissent à penser que le prix de CHF 9.- à Chavannes-près-Renens, qui plus est avec un prestataire de service qui est « Concordance » avec un prix légèrement plus élevé que dans une ville comme Lausanne, me laisse déjà à penser que je ne comprends déjà pas le prix de CHF 9.-

Le deuxième élément, pour une commune comme la nôtre où la capacité contributive, comme vous avez pu le lire dans ma motion, est relativement faible, en comparaison cantonale notamment avec des communes qu'on pourrait aussi qualifier de « pas très riches » que sont Renens et finalement aussi Lausanne - puisque Lausanne n'est pas forcément une des communes les plus riches du canton même si c'est la plus grande - me laisse penser qu'un prix de CHF 9.- est élevé pour un repas d'adolescent.

Si la fréquentation de ce réfectoire est donc aussi faible, c'est que manifestement ce prix est trop élevé. Si vous discutez un peu autour de vous avec des personnes qui ont mis leurs enfants, il y a deux éléments qui ressortent assez régulièrement : c'est le prix du repas et puis aussi, finalement, le menu. En rappelant quand même qu'au final, ce n'est pas tellement l'enfant qui choisit d'être inscrit aux menus ou pas, ce sont ses parents en fonction de leur situation familiale qui vont pouvoir l'inscrire ou pas.

Situation familiale qui est considérée donc sous deux aspects, à la fois la charge d'occupation des parents, est-ce qu'ils peuvent finalement accueillir leur enfant à midi ou pas, et puis le deuxième élément certainement aussi le prix, puisque tout le monde n'est pas forcément riche sur la commune. Voilà, ça c'est un petit élément.

Maintenant ce que propose finalement cette motion. J'ai proposé deux modèles.

- Le 1^{er} modèle, c'est un modèle en fonction de la capacité contributive des parents. Modèle qui fonctionne, modèle qui n'est pas forcément difficile à mettre en œuvre. Qui demande bien évidemment un petit peu de mathématique au niveau de la bourse communale.*
- Et puis un modèle avec un prix de repas à CHF 7.-.*

Je me suis amusé à faire un calcul, avec un prix de repas à CHF 7.- qu'est-ce que ça coûterait concrètement à la commune, par année, pour nourrir ou subventionner 100 enfants qui utiliseraient le réfectoire du collège de la Planta. Si on prend 100 enfants qui seraient donc intéressés par un repas à CHF 7.-, cela ferait donc 100 fois 7, fois 4 repas par semaine, fois 40 semaines (puisque'il y a environ 40 semaines par année scolaire) ce qui veut dire exactement CHF 112'000.-. Sur CHF 160'000.-.

Ça veut dire que la commune payerait, par année, pour subventionner CHF 2.- par repas, par élève, fois 4 jours, fois 40 semaines : exactement CHF 48'000.-.

CHF 48'000.-, si vous prenez le budget communal, si vous prenez les montants des préavis que nous avons votés ces derniers temps pour faire du bétonnage, de

l'installation de trottoirs ou refaire des canalisations, pour nourrir des enfants, je trouve extrêmement peu.

Donc, cette motion vise à favoriser l'utilisation du réfectoire du collège de la Planta. D'aider un tant soit peu nos familles, sur la commune, et puis de pouvoir, si possible, améliorer la fréquentation de ce réfectoire qui plus, est à l'aube de la mise en place de la journée continue dans les collèges vaudois, votation qui a été acceptée par le peuple vaudois il n'y a pas si longtemps et qui devra être mise en œuvre sur notre commune.

Alors bien évidemment, ça sera aussi des frais, qui vont être pris en compte au niveau communal. Mais simplement je tenais à quand même rappeler ces différents éléments de chiffres, qu'on peut mettre en lumière avec d'autres éléments sur l'augmentation de la taxe forfaitaire, ou de la taxe poubelle plutôt, de manière plus générale et puisque finalement la commune le gagne sur le système.

Donc, finalement, ce que je veux dire par là, c'est que CHF 2.- pour cent enfants pendant toute l'année scolaire c'est CHF 48'000.- à charge de la commune. Voilà. C'est un simple calcul mathématique et je tenais à vous le dire ici ce soir, à chacun ensuite dans la discussion de se faire sa propre opinion. Mais je pense que c'est important de le dire. Voilà, merci.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

La Municipalité vous propose de refuser cette motion, pour plusieurs raisons.

Une de celles-ci, c'est que ce repas est déjà subventionné. Nous faisons déjà un effort pour diminuer ce prix. Or, le prix qui est fixé par la société qui nous livre les repas, tient compte, bien évidemment, non pas seulement du prix des ingrédients, mais du prix du travail. Et ceci, à notre avis, n'est pas quelque chose qu'il nous faut diminuer. Les parents, comme les enfants, doivent être conscients que le repas qu'on leur offre ne coûte pas CHF 3.- ou CHF 5.- mais coûte CHF 10.50. Et c'est quelque chose qui n'est pas compressible. Et il n'est pour nous pas logique de subventionner plus le prix de ce repas.

La limite financière de notre commune nous impose aussi de réfléchir à ceci, et de ne pas subventionner à l'excès certains services qu'on offre à la population. Le chiffre de CHF 48'000.- que vient d'avancer M. RYDLO doit être pondéré par le fait que si l'on subventionne plus le repas pour la Planta, on devrait le faire, par simple principe d'égalité de traitement, dans les structures parascolaires ou les garderies.

Je dirais encore que je n'enlève pas le souci financier que ça peut représenter pour certaines familles, et qu'il est clair que, pour certains, c'est un prix important à payer. Mais, alors là, je vous dis clairement, que si une famille n'a pas la possibilité financière, il y a d'autres solutions pour elle. Le réfectoire de la Planta offre gracieusement : micro-ondes, couverts, eau pour les enfants qui en ont besoin. Donc, à ce moment-là, les familles vont payer le prix des ingrédients, mais fournir elles-mêmes le travail. L'élève vient, réchauffe son repas et peut manger sans problème à cet endroit.

Il y a d'autres propositions qui sont faites à part le menu Concordance sur place. Donc, il n'est pas une obligation, pour les enfants, de prendre ce menu-là. Il y a d'autres solutions possibles.

Je trouve aussi que le report sur la collectivité d'une tâche qui revient à la famille, de nourrir son enfant, n'est pas logique. Donc, au moment où une famille dit : « voilà, nous, on ne peut pas fournir le repas de midi à notre enfant. », on leur dit : « il n'y a pas de problème, on va le faire pour vous, mais on va le faire pour CHF 9.-. »

Voilà, pour nous, contrairement à ce qu'a dit M. RYDLO tout à l'heure, la situation nous semble correcte dans ce réfectoire et nous proposons donc de refuser cette motion.

M. Alexandre RYDLO

Merci à la Municipalité pour ces conclusions. Bon, je m'attendais bien évidemment à ce que la Municipalité vienne avec un refus de cette motion. Ça fait partie du jeu politique.

J'aimerais simplement revenir sur deux ou trois éléments qui sont apparus dans le courant de cette discussion. Le premier élément : c'est vrai la commune de Chavannes-près-Renens n'est pas une commune riche. Alors, ça ce n'est pas nouveau. Ce ne sera certainement pas nouveau encore un certain temps. Par contre, je crois qu'il est important de dire que quand on compare la situation de communes à peu près financièrement égales, et j'ai pris un exemple, la commune de Renens, même si elle a une capacité contributive par habitant légèrement plus élevée que celle de Chavannes, elle n'est pas forcément beaucoup plus riche que Chavannes-près-Renens, offre un système alternatif qui favorise les familles.

Si vous prenez Lausanne, et c'est une fois de plus un exemple tout à fait concret, Lausanne a réussi à instaurer des prix de repas avec la société Concordance à CHF 8.-. Et en plus, si les familles ont des problèmes pour pouvoir payer ces CHF 8.-, ils peuvent faire une demande à l'administration communale lausannoise pour un subventionnement supplémentaire du prix des repas. Si maintenant la problématique pour la commune de Chavannes, c'est simplement le nombre des repas qui sont servis pour obtenir des prix favorables avec Concordance, alors peut-être une alliance avec la commune de Lausanne permettrait en tout cas de revoir les prix à la baisse. Ça, c'est un premier élément. S'il s'agit du nombre qui fait la négociation avec la société de repas.

Maintenant par rapport à la question sociétale : alors, il est évident que... j'entends bien la position de la Municipalité qui dit que la responsabilité de nourrir les enfants à midi relève des parents. C'est vrai, les enfants doivent être gérés par les parents. En même temps, notre société aujourd'hui ne favorise pas toujours le fait que les parents puissent tout simplement s'occuper de leurs enfants à midi. Vous avez des familles où les deux parents doivent travailler, parce que tout simplement ils ont besoin de deux revenus pour faire tourner le ménage à la maison. Donc, il faut des solutions alternatives. Ces solutions alternatives, ce sont des solutions qui passent par l'école, qui passent peut-être par les voisins, qui passent peut-être par les grands-parents, qui passent peut-être par d'autres solutions X ou Y.

Toujours est-il, je rappelle, que les Vaudois ont quand même voté un système de principe d'école à journée continue, pour pouvoir favoriser, on va dire, le travail des parents, des mamans, c'est aussi une question de société finalement, le débat de la place des hommes comme des femmes dans le foyer. Est-ce que le modèle de l'ancien temps qui consistait à dire : papa travaille, maman est à la maison à s'occuper des enfants est-il encore juste aujourd'hui dans notre société ? Je crois que les femmes ont aussi le droit d'émancipation et puis de pouvoir aussi travailler à la maison.

Donc, tous ces éléments-là sont effectivement à mettre en ligne de compte, au même titre que finalement l'évolution de l'école. Aujourd'hui, les enseignants ne font pas qu'enseigner, mais éduquent aussi les enfants, puisque les parents ne sont pas toujours 100 % présents à la maison pour pouvoir le faire.

Alors, ici le débat n'est pas finalement de remettre en question l'évolution de notre société, puisqu'à Chavannes-près-Renens on aura de la difficulté à remettre en cause cette évolution qui date de plusieurs dizaines d'années ou voire même de siècles, puisque c'est une évolution temporelle relativement longue. Toujours est-il que ce que veut cette motion, c'est instaurer un système qui favorise les familles chavannoises. Je pense qu'elles ont le droit aujourd'hui d'avoir un petit peu ce subventionnement qui leur est offert. Je pense que les familles chavannoises ont aussi fait des efforts. Si vous prenez la dernière facture, en relation avec les déchets, je crois que les familles chavannoises prennent en charge bien plus qu'avant. La commune un peu moins.

Donc, je pense qu'une réflexion aurait pu être de dire : bien, voilà, pourquoi ne pas remercier les familles chavannoises d'une autre manière. Donc, certes on ne touche que le subventionnement des enfants, mais toujours est-il que c'est une partie.

Maintenant, par rapport à la question d'un contre-projet. Je rappelle que le règlement communal comme la Loi sur les communes, permet à la Municipalité, si une motion est transmise à la Municipalité, de revenir avec un éventuel un contre-projet.

Si la Municipalité estime que CHF 7.- c'est trop bas, elle peut venir avec un prix plus élevé, CHF 7.50, CHF 8.-. Après, bien évidemment, on peut toujours discuter : est-ce que CHF 8.- c'est une grande baisse par rapport à CHF 9.- ? Tout est relatif. Mais je pense que pour certaines familles même une réduction d'un franc ou CHF 2.- par semaine, ou par jour ou par repas, ça peut déjà aider pour un certain nombre de choses, surtout si on cumule sur l'année scolaire.

Voilà, c'est un petit peu tous ces éléments-là que j'aimerais mettre en ligne de compte. J'aimerais rappeler aussi que finalement, quand on voit un certain nombre d'objets que nous avons votés, qui sont nécessaires pour un certain nombre d'éléments dans ce Conseil communal, mais pour des montants relativement élevés, je trouve que mettre en lumière les CHF 48'000.- dont je parlais pour cent enfants, peut-être un peu plus ou un peu moins, au niveau des enfants, mais mathématiquement CHF 48'000.- que la commune financerait pour cent enfants, pour 4 repas par semaine pendant 40 semaines, à raison de CHF 2.-, certes avec un repas déjà aujourd'hui subventionné à hauteur de CHF 1.50 ou CHF 2.- puisque le repas est vendu à CHF 9.- alors qu'il en coûte, sauf erreur CHF 11.- ou CHF 10.50, je ne sais pas exactement (peut-être que la Municipalité pourra préciser après). Mais toujours est-il que je pense qu'en rapport avec un certain nombre d'éléments que nous avons votés et qui, par moment, n'étaient pas toujours la chose la plus prioritaire pour faire tourner la commune, je pense qu'on peut se permettre cet investissement au profit des familles.

M. Daniel ROD

Juste pour préciser. Le refus de la Municipalité à votre motion, M. RYDLO, à mon sens, n'est pas forcément un jeu politique, comme vous venez de le dire en début de votre intervention. La Municipalité ne considère pas que c'est un jeu d'accorder des subventions. Du moins, je l'espère.

M. André GORGERAT, Syndic

Je poursuis le discours à mon collègue Jean-Pierre ROCHAT, de refuser cette motion pour plusieurs raisons. La première et je pense la bonne, vous allez recevoir le budget de la commune : budget 2015. CHF 3'200'000.- d'excédents de charges.

CHF 3'200'000.- d'excédent de charges, pratiquement la moitié du budget passe dans la jeunesse à présent. Ce n'est pas que ça me dérange. Sauf que j'ai l'impression qu'on oublie d'autres personnes dans la commune. Qu'on soit clair. Baisser le prix du repas de CHF 9.- à CHF 8.- ou à CHF 7.50 moi, je trouve que c'est du pipeau. Honnêtement, si on baisse le repas à CHF 5.-, ça, ça commence à devenir très social. D'accord. Sauf qu'il faut avoir les moyens de ses ambitions.

Et je dis clairement : pour le moment, vous venez d'accepter de reprendre une garderie qui nous coûte cher, voire très cher. Je pense que « Croc'cerises », ce n'est pas un cadeau. En toute honnêteté. On va arriver tout prochainement avec un préavis auprès de votre Conseil pour une mise en conformité de « Croc'cerises ». Mise en conformité des locaux d'une garderie privée dont l'Etat de Vaud n'a pas l'air de faire grand cas, puisqu'on laisse les gens accueillir les gens dans une structure privée et quand la commune reprend, on vient, on demande pour 1.2 million de mise en conformité. Ça veut dire qu'on doit changer toutes les fenêtres, on doit tout changer : les parquets, la peinture, il y a de l'amiante, il y a tout. Sauf qu'on a laissé nos enfants dans ces locaux. Alors voilà, on va revenir avec un préavis, je pense probablement... on va probablement, je dis, trouver une autre solution, soit en construisant des locaux, soit pour notre propre compte.

Alors, je ne sais pas où sont les priorités. C'est baisser le repas d'un franc, c'est mettre nos enfants dans des locaux où ils sont en sécurité. Je précise, mais vraiment en sécurité. Ça veut dire qu'on fera des locaux conformes à ce qu'on a besoin.

On est en train de préparer sur l'ensemble de ce qu'on fait sur le terrain, j'entends on ne peut pas tout mettre.

Et puis alors, une autre chose qui m'est assez difficile, c'est que si on baisse et en fonction du revenu des gens, je suis désolé, on n'est pas en train de jouer, ça va être un travail, il faudra quelqu'un qui fasse le calcul.

Je vous rappelle, M. le Député, que le Grand Conseil a accepté d'aller dans les six structures avec un RDU, qui est une usine à gaz comme on n'a jamais vu et dans les communes, personne ne sait comment on va faire. Puis en plus, quand on entend que le canton ne va pas donner accès à ses données à tout le monde. C'est le truc le plus stupide qu'il y ait eu. Je conçois qu'en 2009, le peuple a voté la journée continue à l'école. Mais on attend encore le règlement d'application, on ne l'a pas encore vu arriver, donc on ne sait pas.

Probablement, les enfants, on ne pourra pas obliger les enfants à manger à l'école. Je doute qu'un élève qui est à la Planta et qui habite à la Concorde 10, si les parents sont à la maison, les parents vont payer le repas à la Planta alors qu'en deux minutes, il traverse, il va manger. Je sais, je suis conscient de ce genre de choses.

Mais en définitive, pour l'instant, pour l'instant je dis bien, je crois qu'on a quelques priorités dans la commune, mais 3'192'000 de déficit pour 2015, et je vous assure qu'on a raboté de tous les côtés, on arrive à équilibrer deux ou trois comptes, mais d'autres, c'est impossible. La jeunesse coûte très cher. Ce n'est pas que je le regrette. Pas du tout, j'entends, mais ça coûte très cher. On devrait y aller crescendo dans ce genre de choses et essayer de ménager nos finances et pas recreuser le trou que nous avons en 2002.

Mme Rosemarie MAGNIN

Je ne sais pas si j'ai bien suivi les débats, mais il me semble qu'il me manque une information.

Si j'ai bien compris, mais peut-être que je me trompe, Concordance fait des prix différents pour les communes. Si c'était le cas, sur quoi ils se basent pour faire ce genre de choses ? Mais je ne sais pas si j'ai bien compris.

M. André GORGERAT, Syndic

Oui tout à fait, vous avez bien compris. Mais ce n'est pas difficile. Si vous allez chez Aligro et vous leur commandez dix tonnes de pommes ou vous prenez un sac de trois kilos, je vous garantis qu'il ne fait pas le même prix.

Je vous rappelle Lausanne, le nombre de places et le nombre de repas qu'ils commandent. C'est plus de la moitié de la production de Concordance, une journée. Ils ont une cuisine complète, Concordance, qui fait pour les structures de Lausanne. C'est ça la différence, je pense, en grande partie. Mais c'est inévitable, j'entends et elle n'est pas énorme la différence. Mais voilà, mais c'est quand même que la quantité qui fait.

M. Alexandre RYDLO

Peut-être juste avant de venir sur l'intervention que je voulais faire par rapport au prix, ce qui sous-entend d'une certaine manière...je pense qu'effectivement la quantité doit avoir un rôle à jouer sur le prix final qui est vendu puisqu'on sait que dans n'importe quel marché, entre un vendeur et un acheteur, plus les quantités sont élevées, plus on peut obtenir des prix à la baisse...ce qui sous-entendrait quand même, d'une certaine manière, qu'il y aurait matière à pouvoir faire, je ne vais pas dire une alliance, mais disons discuter avec la commune de Lausanne, peut-être même avec les autres communes voisines qui offrent aussi des repas « fourchette verte » qu'elles soient Crissier, Renens et certainement encore Prilly qui offre, si je ne me trompe pas, aussi

des repas « fourchette verte » dans son prix de CHF 15.- tout compris avec trajet et autres éléments intégrés au prix.

Donc, je pense qu'il y a certainement matière à jouer sur les prix. Je ne sais pas dans quelle mesure, est-ce que la commune a seulement un contrat de livraison pour des repas sur la commune, ou est-ce qu'on pourrait avoir un contrat avec Lausanne ? Au même titre que quand on achète les pierres pour refaire les routes avec la commune de Lausanne, elles sont peut-être meilleur marché que si on les achetait séparément.

Parenthèses mises à part, pour revenir aux différents éléments évoqués tout à l'heure par notre Syndic concernant la situation financière de la commune. Alors effectivement, la commune n'est pas une commune riche, il y a peut-être un déficit qui est au budget pour l'année prochaine. On sait aussi que la situation financière est relativement compliquée aujourd'hui. Vous avez peut-être vu dans la presse qu'il y a la fameuse réforme de l'imposition des entreprises 3 qui est en œuvre au niveau fédéral. Il y a des discussions au niveau cantonal, la question est savoir si la diminution de l'imposition des entreprises aura un impact sur les finances communales. Je crois que la réponse on peut dire clairement aujourd'hui est certainement oui, puisqu'on a des pertes au niveau cantonal qui se chiffrent en plusieurs centaines de millions. Soit-disant qu'ils pourraient être compensés par la Confédération mais on ne sait pas exactement. Moi, je n'y crois pas à titre personnel. Après, il y a des décisions du Grand Conseil en matière d'imposition qu'on peut effectivement aussi remettre en cause, cette question du RDU et autre. Le règlement d'application de la loi de 2009, de la votation de 2009 qui n'est encore pas à disposition. Voilà, ce sont les lenteurs du système administratif vaudois.

Toujours est-il que si on revient à la situation chavannoise, 3'200'000 de déficit, certes, je n'ai pas vu le budget, je ne sais pas exactement quelles sont les lignes qui vont nous coûter. La jeunesse coûte. Le Syndic a aussi mentionné le fait que la jeunesse constituait un poste important, c'est vrai. Alors, je pense aussi que c'est une bonne chose.

Il y a certainement encore d'autres éléments qui doivent être en ligne de compte. Il y a toujours une motion qui est pendante de Mme Rosemarie MAGNIN concernant la politique en faveur des aînés, qui devrait aussi certainement nous apporter un certain nombre d'éléments pour savoir comment aider au mieux cette population de la commune de Chavannes qui mérite aussi finalement, de notre part, une attention et pas seulement les enfants.

Et si je reviens à cette question du prix des repas, je constate que d'autres communes y arrivent. Alors peut-être avec une capacité meilleure, je veux dire Crissier, Bussigny plutôt, arrive à fournir des prix à CHF 7.-, alors certes, avec une taxe de base par rapport à l'inscription des enfants sur le système d'accueil de jour.

Mais disons qu'indépendamment de cela, je trouve sincèrement que, quand je vois les montants que nous avons votés, par rapport à d'autres éléments, alors c'est une question de priorités. Et là, je rejoins tout à fait ce que dit le Syndic : c'est vrai qu'au final, on devrait savoir quelles sont nos priorités. Est-ce que les priorités c'est finalement la population ? Est-ce que c'est une partie de la population ? Est-ce que c'est les routes ? C'est vrai qu'on a aussi des routes qui sont dans un sale état et il faut bien aussi pouvoir les entretenir.

Donc, il y a un certain nombre d'éléments comme ça qui méritent d'être pris en compte. Je suis bien d'accord qu'il n'y a pas de solutions, si ce n'est que tout d'un coup, on aurait une entreprise qui ramènerait des millions et des centaines de millions à la commune, ce qui nous permettrait de vivre peut-être même au-dessus de nos moyens.

Mais, je n'ai pas de solution ici, en toute honnêteté, mais je reste convaincu sur une chose, je trouve que cet effort que nous ferions pour les familles, je trouve qu'il n'est

pas un effort vain. Je trouve que CHF 48'000.- qui s'ajouteraient à un déficit même de CHF 3'900'000.- n'est pas finalement quelque chose qu'on pourrait ne pas se payer.

Et un autre élément encore, c'est vrai qu'on ne sait pas non plus qu'elle est l'évolution que peuvent prendre les rentrées. Mais c'est vrai que nous avons des déficits qui ont été budgétés et finalement, on a toujours réussi à faire. Alors, je ne dis pas que ça va encore continuer comme ça 10, 15 ou 20 ans. On voit que la situation économique mondiale change quasiment tous les jours. Que les crises que l'on vit à gauche, à droite sur la planète ont aussi des influences sur le système économique mondial et aussi sur notre commune, indirectement.

Mais voilà, moi je reste convaincu que cette motion est une bonne chose et je rappelle que si une motion est transmise à la Municipalité, rien n'empêche la Municipalité de venir avec une contre-proposition. Je suis aussi conscient que le modèle 5.- à CHF 9.- qui serait plus social que le modèle à CHF 7.-, j'en conviens tout à fait, demanderait un petit peu plus de travail, mais je pense que c'est un travail qui, pour les familles chavannoises, mériterait la peine d'être vécu d'une certaine manière.

Mme Loubna LAABAR, Municipale

Je voudrais juste rajouter, étant donné que j'ai aussi le parascolaire, et puis, on a le même fournisseur pour les enfants du parascolaire. Personnellement, indépendamment du prix du repas, c'est le goût, à mon sens, qui fait qu'il y a moins de commandes pour ce genre de prestations.

« Fourchette verte », c'est très conditionné, c'est des portions bien limitées et puis, même au niveau des saveurs et des épices et tout ça. Voilà, on a au parascolaire une bonne partie des enfants qui n'aiment pas. Or là, ils aiment parce qu'ils sont forcés, parce que c'est le menu qui est proposé. Ma foi, ils mangent la moitié, le quart, ils laissent des choses, on jette. On ne peut pas...c'est la norme « fourchette verte » qui fait qu'on est conditionné et c'est indépendamment du prix, je veux dire que je pense que la « fourchette verte » favorise l'augmentation du prix, je pense par rapport à CHF 6.- peut-être, alors on peut bien manger des spaghetti bolo ou autre chose plus simple à manger, peut-être, encore. Mais il y a le goût, on a des enfants qui ne sont pas satisfaits et on a aussi, à côté, des parents qui veulent « fourchette verte », qui veulent que leurs enfants soient ...voilà, manger équilibré et tout ça, donc, ce n'est pas facile d'y voir clair à ce niveau-là.

Et puis j'en parlais juste hier avec un papa qui est testeur, il mange de temps à autre, il m'a dit oui, en principe le goût, il y est, ça va. Mais c'est clair que les enfants, ils vont vouloir se resservir de la viande, ils ne peuvent pas, parce qu'ils ont 60 grammes, je crois, pas plus. Je pense que la formule goût y est pour quelque chose. Et puis, j'ai du mal à voir qu'un adolescent de 12, 13, 14 ans à CHF 9.-, ça va de soi, on va l'obliger à manger « fourchette verte » parce qu'à côté de ça il peut aller manger et prendre un kebab, et allez comprendre, des sandwichs, et puis il est plus satisfait. Merci.

Mme Alexia DENTI

Nous débattons sur la pertinence de baisser le prix des repas. Mais est-on sûrs que le réfectoire serait davantage fréquenté si le prix baissait ? Les jeunes n'ont-ils pas aussi envie de quitter leur école durant leur pause ?

M. Alexandre RYDLO

Je suis intéressé, c'est intéressant finalement que Mme Loubna LAABAR et Mme DENTI abordent la question de savoir si ? Alors d'une part, est-ce que le goût est un élément qui est un élément clé aussi par rapport à la fréquentation ou pas du réfectoire ? Est-ce que finalement si on abaisse le prix, est-ce qu'il y aurait une meilleure fréquentation ?

Alors, je pense qu'il y a des réponses objectives et il y a des réponses subjectives à ces 2 éléments. Premier élément, la question du goût. Alors, personnellement moi, je n'ai pas testé les repas « fourchette verte » du réfectoire du collège de la Planta. On

discutait avec Mme MAGNIN à côté, on s'est dit qu'on devrait une fois aller tester ces repas pour savoir s'ils sont à la hauteur de ce qui est indiqué dans le label « fourchette verte ». A savoir un repas sain et équilibré avec quand même le goût des aliments qui sont perceptibles, à la différence peut-être d'aliments un peu plus industriels fabriqués dans des grandes chaînes alimentaires. Je ne sais pas, c'est un élément subjectif en relation avec le goût.

Est-ce que les menus, qui sont proposés chaque jour, correspondent aux habitudes culinaires d'une partie de la population qui est quand même relativement mixte sur Chavannes et d'origines diverses, je ne sais pas. Peut-être que des gens qui sont habitués à manger épicé n'ont peut-être pas des goûts sucrés ou inversement. Donc, c'est des éléments qui sont vrais et qui doivent être pris en compte surtout dans une commune comme la nôtre.

Maintenant, sur la question de la fréquentation. Et puis savoir si les enfants finalement, à midi - et surtout quand on est adolescent et qu'on n'a pas forcément envie d'aller à l'école et qu'on ne se rend pas compte qu'avoir une bonne formation peut servir dans le futur et qu'on pense plutôt que c'est mieux d'aller, à la sortie de l'école, faire la fête ou peut-être aller sur des jeux électroniques et autres...où finalement l'école a quand même encore un rôle, on va dire de cadre pour ces différents adolescents. C'est une question qu'on peut se poser. Moi, je n'ai pas de réponses aujourd'hui, je ne peux pas dire objectivement : si on diminue le prix des repas, on aura une plus grande fréquentation.

Par contre, ce que je peux dire et qui me semble un paramètre objectif, c'est que je pense que si le prix est moins cher, il y aura plus de familles chavannoises qui inscriront leur enfant aux repas.

Et comme je le rappelle, une fois de plus, finalement quand vous inscrivez votre enfant - alors si j'ai bien compris les menus sont annoncés une semaine ou peut-être deux semaines à l'avance pour qu'on puisse savoir, toujours est-il que les parents inscrivent leurs enfants au réfectoire par rapport à leurs disponibilités familiales. Donc, ça veut dire que si vous avez deux parents qui travaillent, ils vont inscrire peut-être leur enfant ou bien ils vont trouver une solution alternative. S'il y en a un des deux qui ne travaille pas, il va peut-être s'occuper de l'enfant à midi.

Donc, voilà, ça c'est des éléments, des paramètres objectifs indépendamment de savoir si le repas est bon, indépendamment de savoir s'il y a des carottes ou des pommes de terre, des frites à midi. Et ainsi de suite. Donc, maintenant, si on peut proposer à des enfants un prix raisonnable, un repas équilibré qui est sain et qui est, on va dire, pas du McDonald's ou de la pizza ou même des spaghetti à la sauce bolognaise, qui n'est pas forcément non plus un repas super équilibré, je trouve que c'est un avantage pour les enfants et je pense que l'école a là, aussi, un rôle à jouer. La collectivité publique aussi.

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Je remercie beaucoup M. RYDLO pour ses digressions sur le coût et sur les occupations des adolescents. Je crois que la question qui nous est posée ici est clairement le subventionnement du repas.

Nous sommes clairement dans un état social. Même si la majorité politique vient des groupes de droite, nous sommes un pays extrêmement favorable socialement. Et il est clair qu'au moment où quelqu'un nous dit : je n'ai pas l'argent pour payer un repas à notre enfant, on lui donnera. Et ce n'est pas la question qui est posée là. La question c'est d'une justice sociale en disant : voilà le repas que vous consommez, il coûte tant. Et on ne vous fait même pas payer l'entier. Et je trouve que ce système actuel de subventionnement est tout à fait correct.

M. Daniel ROD

J'aimerais encore une fois revenir sur l'intervention de M. le député, M. RYDLO. Quand je dis député, c'est qu'il y a une raison à la suite de ce que je vais dire. Trois millions de dettes dans une commune, ce n'est pas la même chose qu'au Grand Conseil. Donc, le discours n'est pas pareil, M. RYDLO ici, par rapport au Grand Conseil. M. le Municipal a bien expliqué, donc je ne vais pas en rajouter.

M. Serge PHILIPPOZ

CHF 48'000.- c'est beaucoup, ou ce n'est pas beaucoup. Chacun agira selon sa propre perception. Mais CHF 48'000.- plus CHF 150'000.- plus CHF 300'000.- plus un million, au bout du compte, c'est le déficit que notre Syndic vient de nous énumérer.

Alors, évidemment qu'on peut se poser la question si c'est justifié ou non de faire ce pas en direction de ce subventionnement. Le subventionnement a quand même quelque chose de pervers, dans la mesure où si les enfants viennent manger à l'école, c'est parce que papa et maman travaillent. Pourquoi est-ce que papa et maman travaillent ? Pour certains, parce qu'ils sont obligés d'être à deux pour amener suffisamment d'argent pour boucler leur fin de mois. Je ne suis pas sûr que ce soit la majorité.

Beaucoup de parents travaillent, papa et maman, pour avoir un salaire confortable. Et de cumuler deux salaires pourrait peut-être faire pâlir plus d'un d'entre vous. Or, serait-il judicieux que la commune subventionne, par le biais de l'arrosage, les gens qui ont largement assez pour donner à manger à leurs enfants, soit en leur préparant un repas et que cet enfant le mange à l'école, soit qu'on leur paie pendant la semaine le menu « fourchette verte ».

Je me pose la question et je pense qu'un subventionnement ciblé pourrait être vraiment quelque chose de judicieux, comme l'a mentionné la Municipalité. Et pour ma part, je m'opposerai au fait de pratiquer l'arrosage à tout va et que des personnes ou des familles riches, ou à l'aise, dirais-je, puissent bénéficier du même subventionnement que les familles qui sont plutôt dans le besoin. Merci.

M. Alexandre RYDLO

Pour revenir sur cet élément-là, M. PHILIPPOZ a raison de dire que peut-être le principe de l'arrosage complet, général sans distinction n'est pas forcément très bien puisque finalement on permettrait aussi à des gens qui ont des revenus tout à fait acceptables, voire au-delà de l'acceptable, en cumulé entre un mari et une femme qui gagneraient ou qui travailleraient et qui ont des excellents salaires annuels, d'avoir une subvention, alors que des familles qui ont moins de moyens auraient aussi finalement la même subvention.

Au même titre, on se retrouve un peu là dans le même concept, finalement le prix du hamburger coûte partout la même chose qu'on soit millionnaire ou milliardaire ou finalement pauvre.

Par contre, et c'est pour ça que j'ai mis 2 modèles dans cette motion. Un modèle basé sur la capacité contributive qui certes, comme l'indiquait le Syndic, demanderait à ce que l'administration communale discrimine entre des gens qui ont des salaires élevés et qui par conséquent ne bénéficieraient pas d'une subvention. Autrement dit, nous aurions le prix maximal du prix du repas CHF 9.- tel que proposé aujourd'hui. Et encore, on pourrait même imaginer que pour des gens qui ont des revenus mensuels de CHF 20'000.- fois 2 ou qui sont millionnaires - ou que sais-je - sur la commune ou en tout cas, qui ont les moyens de se payer des repas au-delà du raisonnable, qu'ils n'aient pas de subvention du tout et qu'ils paient un prix repas « fourchette verte » à CHF 11.- au prix coûtant qui sort de la cuisine et par contre, une famille dont les revenus sont de CHF 5'000.- par mois, CHF 4'000.- ou que sais-je, ou inférieur même, que là, on ait la subvention maximale, à savoir ce prix de CHF 5.-, un modèle actuellement en place dans des communes comme Renens.

Voilà, c'est un peu un choix, disons, de société que vous avez à faire ce soir entre finalement l'intérêt, si je puis dire, du budget communal, quand bien même on ne connaît pas encore tous les détails du budget 2015. Entre finalement ce que vous estimez devoir être la famille idéale en 2014, peut-être en 2015, pour la prochaine rentrée scolaire. Et puis finalement de savoir si des familles chavannoises devraient avoir un système de subventionnement avec une possibilité laissant deux modèles et, pourquoi pas, que la Municipalité - une fois l'analyse, une fois un état des lieux, une enquête de marché ou autre, au niveau de la commune - vienne avec un contre-projet, ce qui est tout à fait possible d'un point de vue légal.

Voilà donc ça, c'est un certain nombre d'éléments que je mets dans la balance et puis après à chacun de prendre ses responsabilités, par rapport à ses principes ou ses idéaux ou ses éléments politiques.

M. Nicolas RAYROUD

J'aimerais que le vote se fasse à bulletins secrets.

M. André GORGERAT, Syndic

J'ai juste encore une intervention puisque moi, j'ai le budget 2015 sous les yeux. C'est le privilège du Municipal des finances, éventuellement. Le déficit au 508 : déficit du réfectoire de la Planta CHF 73'500.-. Si ça, ce n'est pas du subventionnement, je suis désolé. Et là-dedans on ne compte pas, ni les locaux, ni l'électricité, ni l'eau.

M. le Vice-Président demande à l'assemblée qui est d'accord sur la votation à bulletins secrets. Plus d'un cinquième accepte ce mode de votation.

VOTE : pour transmettre la motion à la Municipalité :

OUI : 11 NON : 17 Bulletins blancs : 3

La motion ne sera pas transmise à la Municipalité, à la majorité.

c) Postulat : « Pour un 2^{ème} menu du jour au réfectoire du Collège de la Planta »

M. Jean-Pierre ROCHAT, Municipal

Le sujet de ce postulat est un deuxième menu offert à la Planta, il existe déjà. Les élèves qui s'inscrivent pour le menu « fourchette verte » peuvent demander un menu sans gluten, peuvent demander un menu sans lactose, peuvent demander un menu sans porc, donc il y a déjà un certain nombre de possibilités.

Outre ce menu « fourchette verte », de multiples solutions sont offertes aux enfants. On a déjà parlé tout à l'heure du repas qu'ils se réchauffent eux-mêmes au micro-ondes, mais Mme WALTHER, qui officie au réfectoire, leur propose également une salade, une salade garnie, divers sandwiches, un croque-monsieur, un hot-dog, un panini, un potage en hiver, des rouleaux de printemps et des fruits divers, offerts à CHF -.50 pièce. Il y a toute une liste, comme ça, où les élèves peuvent cocher ce qu'ils désirent pour midi et qu'ils trouvent donc à l'heure du repas.

Donc, pour nous, Municipalité, l'offre est suffisante. Elle est largement suffisante. Elle est diversifiée. Et pour nous, ce postulat est sans objet, je propose donc de le refuser.

M. Alexandre RYDLO

Pour revenir à ce postulat, vous avez refusé la première motion. J'aurais voulu faire un « package » complet entre ce postulat et cette motion, mais pour des raisons techniques il n'était pas possible. Pour moi, c'est un problème général qui consiste à être traité par rapport à ce réfectoire. Alors certes, vous avez refusé le système de subventionnement. Je regrette d'ailleurs que ce soit aux bulletins secrets puisque j'estime qu'il aurait été intéressant pour la population chavannoise de savoir qui vote oui, qui vote non et qui s'abstient, à l'horizon des prochaines élections communales en 2016. Ça pourrait être intéressant pour les électrices et les électeurs.

Et indépendamment de ça, pour revenir à ce postulat par rapport aux menus. Moi, j'estime que le choix qui existe actuellement au sein de ce réfectoire n'est pas suffisamment étoffé. Je pense que pour des personnes qui sont végétariennes, ou qui ne mangent pas de viande ou qui mangent de la viande selon un certain rite, ou qui ont des allergies diverses, même si notre Municipal nous indiquait qu'il y a un certain nombre de possibilités qui existent actuellement, je pense que ce n'est pas quelque chose qui est ultra satisfaisant aujourd'hui. Alors, peut-être qu'on se satisfait de cette situation, au même titre qu'on se satisfait finalement du fait que le prix est de CHF 9.-, qu'il y ait environ 10 à 20 repas qui sont servis par semaine dans cette structure et ainsi de suite. Donc, je pense qu'il y a un certain nombre de problèmes qui existent. Que peut-être aujourd'hui on ne veut pas voir, et qui ne seront pas la priorité n° 1 de la commune. J'entends bien, j'en prends aussi acte. Je pense que les électrices et les électeurs en prendront aussi acte. Et je pense qu'il y a un certain nombre d'éléments, je ne vais pas faire très long. Je pense que ce postulat allait en complément à la motion n° 1 que vous avez refusée ce soir. Donc, finalement, que vous l'acceptiez ou pas, à titre personnel, je vous inviterai à l'accepter. Mais il est évident que ceux qui ont refusé la première motion, en toute logique, devraient finalement aussi refuser ce postulat n° 2. Voilà.

M. Serge PHILIPPOZ

Je suis surpris. Surpris qu'après l'intervention de la Municipalité, M. RYDLO vienne nous demander encore un deuxième repas pour offrir une alternative dans le cadre d'une religion, d'une tendance, peut-être pour des raisons d'allergie ou peut-être quelqu'un qui est végétarien.

Or un deuxième repas, ce serait difficile avec un seul deuxième repas de couvrir l'ensemble des besoins. Or la Municipalité nous a déjà fait un inventaire, je ne sais pas s'il est exhaustif, en tout cas un inventaire des possibilités qui sont offertes notamment lorsqu'il y a des allergies, lorsqu'il y a des problèmes qu'un certain type de nourriture ne peut pas être absorbée pour des raisons diverses et je suis persuadé qu'un deuxième repas sera totalement insuffisant et donc il faudra faire peut-être 5, 6, 10 pour satisfaire tous les besoins. Je suis alors tout à fait convaincu par le discours de la Municipalité qui nous a démontré les alternatives possibles et peut-être même qu'il y en aurait d'autres. Merci.

M. Nicolas RAYROUD

Je demande que le vote se fasse à bulletins secrets.

Mme Rosemarie MAGNIN

La question de M. RYDLO est de proposer un deuxième repas. Mais si j'ai bien compris tout à l'heure Mme LAABAR. Elle disait ici même que le goût de ces repas n'était pas terrible. Qu'il faudrait peut-être éventuellement améliorer.

Alors la question qui se pose : est-ce qu'il faut vraiment un deuxième repas ou est-ce que c'est une question, de fond bien plus importante et de se demander si ce ne serait peut-être pas « fourchette verte » qu'il faudrait, mais une autre chose ? Est-ce que ce serait une cuisinière qui ferait une cuisine plus simple, on peut se poser cette question. Est-ce que ce n'est pas quelque chose de plus important comme la question qu'un deuxième repas ?

M. André GORGERAT, Syndic

C'est une question de goût, toujours, mais l'interprétation je n'aime pas trop. J'ai aussi mangé « fourchette verte », nous faisons, nous « faisons », je dis bien, des repas « fourchette verte » à l'EMS des Baumettes. Nous avons arrêté. Pour une autre raison, c'est que les résidents se plaignaient qu'en définitive pour le temps qu'il leur restait, autant manger une fondue, une raclette et autres.

Alors c'est vrai on peut faire 2, 3, 4, 5, on sera à 7 menus aux Baumettes si on respecte tout le monde. On va faire un menu « fourchette verte », qui a du goût mais

Mme Rosemarie MAGNIN

J'aimerais remercier la Municipalité pour avoir sécurisé le coin entre l'avenue de la Gare et l'avenue de Préfaully. J'ai vu, c'est un travail qui est vraiment très très bien fait. Merci pour la population.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 22 H 00.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le 2^{ème} Vice-Président

La Secrétaire

Bernard RICKLI

Danielle Menoud